



Résiliation d'un abonnement en institut

Par **deybie35**, le **08/10/2010** à **23:11**

Bonjour,

Voilà j'ai pris un forfait de 12 séances pour des soins esthétiques et au bout de 3 j'ai préféré arrêter. Il y a bien une clause d'interruption qui précise que si je ne fais pas toutes les séances, je paie au prix normal les soins déjà effectués. Le problème c'est que l'institut ne fait rien pour réactualiser le contrat qu'ils ont souscrit pour moi auprès d'une société de crédit, de façon à ce que je ne paie que les séances dû. Malheureusement quand je les appelle, la personne me dit qu'elle va faire le nécessaire mais ça va faire 2 mois et il n'y a toujours pas de changement sur mes relevés, il me demande toujours le prix des 12 séances. Quel recours puis-je avoir contre eux ? y a t'il quelque chose que je puisse leur dire pour les faire réagir ? merci pour votre réponse qui me sera très précieuse.